Case
FRC
2914.

13.

DÉPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

DÉPARTEMENT

DE

LA HAUTE-GARONNE.

DANS le nombre des travaux qui ont mérité à l'Assemblée nationale des applaudissemens universels, la division du Royaume en *Départemens*, *Districts* & *Cantons*, tient un des premiers rangs. Français depuis le Pas de Calais jusqu'aux Pyrenées, depuis Strasbourg jusqu'à Brest : ne devant plus trouver sur cette riche surface ces outrageantes divisions de grandes, de petites Gabelles, de Provinces rédimées, Provinces prétendues franches, lieux soi-disans privilégiés, Provinces réputées étrangeres, Provinces à l'instar de l'étranger, Pays d'état, Pays d'élection, &c... &c... &c... comment les membres de l'Empire, égaux en droits, ne se livreroient-ils pas avec un nouveau zele à tout ce qui pourroit tendre à la consommation du grand œuvre d'une Constitution aussi judicieuse ?

Sans contredit que des quatre-vingt-trois rayons

de Départemens qui doivent aboutir au centre commun du ſiege des Légiſlatures, l'Europe étonnée verra bientôt jaillir tout ce que le patriotiſme eſt ſuſceptible d'enfanter de prodiges. Mais ceux de ces mêmes Départemens qui par leur poſition & leurs reſſources, *quand ils auroient quelques difficultés de plus à vaincre*, peuvent fournir plus de moyens, ne ſont ils pas comptables de plus grands efforts ? Ne doivent-ils pas ſe diſtinguer de maniere à mériter plus particulierement l'influence que leur population & leur contribution leur préparera pour la légiſlature prochaine ?

Borné au Nord par *le Département du Lot*, ci-devant *le Quercy* : au Levant par ceux du *Tarn*, de *l'Aude* & de *l'Oriege*, l'ancien *Albigeois*, partie du *Dioceſe de St. Papoul*, l'ancien *Comté de Foix* : au Midi, par le même Département de *l'Oriege*, & par *l'Eſpagne*; au Couchant, par les Départemens des *hautes-Pyrenées*, du *Gers*, du Lot & Garonne, l'ancienne *Bigorre*, nagueres *l'Armagnac*, partie de *la Lomagne* & de *l'Agenois*; le Département de la haute-Garonne arroſé par ce fleuve dans un eſpace de plus de cent mille toiſes, recevant les eaux de la Neſte, du Salat, de la Riſe, de la Louge, de l'Oriege, du Touch, de Lers, de la Save, de la Gimone, du Tarn & de pluſieurs autres rivieres, ainſi que la partie occidentale des eaux du Canal royal, dont la ſource eſt à l'extrémité d'un de ſes Diſtricts; le Département de la haute-Garonne avec toutes ſes richeſſes territoria-

les & d'induſtrie, avec ſa population, ne doit-il pas fixer l'attention de ſes voiſins & chercher à aſſurer avec eux d'une maniere avantageuſe les relations qu'il aura la faculté de leur rendre ſi intéreſſantes ?

Riche d'une Capitale dont l'antiquité eſt au deſſus de celle des plus ſuperbes de l'Empire (1), pouvant ſe flatter d'y trouver pour l'avenir les reſſources que la partie méridionale des Gaules y a trouvé dans tous les ſiecles pour les Sciences & les Arts : n'ayant plus à craindre que la morgue des anciens privilégiés y étouffe le commerce & l'induſtrie ; comment les habitans de cette heureuſe contrée ne ſe concerteroient-ils pas pour jouir ſans délai de tout ce qu'ils peuvent ſi aiſément s'y procurer ? Comment ſe laiſſeroient-ils tromper par les déclamations des inſtrumens de l'ancien deſpotiſme, de ceux qu'un vil intérêt ou qu'une ſotte vanité tournera ſans ceſſe vers les anciens abus ?

En ſuppoſant que quelques Villes Epiſcopales du Département duſſent perdre dans les ſuites leurs Evêchés. . . . que les Tribunaux encore exiſtans à Toulouſe ne fuſſent pas remplacés par des établiſ-

(1) Il ſeroit aiſé de démontrer que Toulouſe a été la premiere demeure *des anciens Celtes*, ſans contredit les premiers habitans de nos contrées. Mais les bornes d'une feuille ne permettant pas cette diſcuſſion, on ſe contentera d'obſerver que cette démonſtration ſeroit également facile en préſentant les *Toulouſains* comme chefs des anciens *Tectoſages*, ou en s'étayant de l'ancienne dénomination, celle de nos climats, qui ſe trouve la moins corrompue depuis ſon origine.

ſemens également propres à favoriſer la population & à ſoutenir l'aiſance des Citoyens de cette Ville ; les autres Cités ne pouvant que gagner à la révolution, comment ſeroit-il poſſible que la maſſe des départis dans la haute-Garonne ne ſe concertât pas pour étouffer les ſéditieuſes clameurs de ceux qui ne craignent pas de ſacrifier auſſi ouvertement l'intérêt public à leur intérêt particulier, même à leur caprice ? Comment ſerions-nous aſſez dupes pour ramaſſer la pomme de diſcorde que la rage des privilégiés nous a préſentée en dernier lieu par les mains du fanatiſme ?

Eloigné de Paris d'environ trois cents cinquante milles ; livré aux Viſirats des Intendans, des Evêques, des Gouverneurs & de tant d'autres porteurs du pouvoir exécutif, qui traitoient les Provinces comme des pays conquis, quel Citoyen juſqu'à nos jours n'étoit pas expoſé à dévorer les plus cruelles humiliations les plus révoltantes injuſtices, ou à diſſiper ſa fortune en allant ſolliciter des réparations qui ſouvent ne rendoient les offenſeurs que plus dangereux !.... —— Par combien de genres d'exaction le pauvre, livré comme le riche aux avides Agens du Fiſc, n'étoit-il pas pouſſé vers le déſeſpoir, la honte ou l'infortune, quelquefois par la perfidie de ces mêmes exacteurs que des Lois atroces lui donnoient pour Juges ?. . . Sans parler de ces Tribunaux de ſang où les Traitans immoloient tant de Citoyens avec le fer de l'Adminiſtration : le *Nebouzan*, par exemple, avant de pouvoir ſe plain-

dre des Jugemens ſouverains ou des déciſions qui en avoient l'effet ſans en avoir le caractere, ne devoit-il pas s'épuiſer en courſes & autres dépenſes plus odieuſes à Pau, à Auch, à Toulouſe, à Tarbe, à Montauban, &c..... relativement à la différence des intérêts qu'il avoit à diſcuter ou des demandes qu'il avoit à former ? La ville de Toulouſe elle-même n'étoit-elle pas obligée de parcourir un eſpace de 122 milles pour porter à Montpellier ſes réclamations & ſon numéraire ?..... Ne voyoit-elle pas, comme tant d'autres villes Epiſcopales de la Province, ſes Prélats, loin de ſon enceinte, abſorber une partie de la contribution des peuples pendant le ſeul temps que ces Apôtres déroboient à leurs habitudes hors de leurs Dioceſes ?

Et s'il falloit, dans ce moment, parcourir le dédale effrayant dans lequel le Démon de la chicane a égaré la juſtice depuis tant de ſiecles, craindrions-nous encore de voir diſparoître cette biſarre multiplication de Tribunaux, qui, loin d'aſſurer la paix des familles, donnoient ſi ſouvent les exemples des conteſtations & des guerres les plus ridicules ?.... S'il falloit retracer tout ce que préſentoient d'odieux & d'abſurde la perpétuité & la vénalité de tant de places, oſerions-nous regreter ce que dans tant de circonſtances nous avons été forcés de cenſurer d'une maniere ſi amere ?.... Au lieu de nous occuper d'une tâche auſſi pénible, renfermons-nous dans ce que notre ſituation pro-

chaine nous assure d'agréable & d'utile.

Si nos intérêts paroissent d'abord plus concentrés, ils seront évidemment moins compromis, de cela seul qu'ils seront moins divisés ; & puisque les détracteurs de la Constitution osent entreprendre de soulever les habitans de la ville de Toulouse, en cherchant à leur persuader que ce sera celle qui perdra le plus dans la révolution, examinons sa position actuelle ou même passée, & fixons-nous sur ce qu'elle deviendra nécessairement, si sa conduite lui concilie l'affection des habitans du département, & si elle ne démérite pas de la Nation.

Elle possédoit un Parlement d'un ressort très-étendu ; une Chambre souveraine des Eaux & Forêts prise dans le même Parlement ; un Bureau de Finances, un Présidial, une Maîtrise, un siege de Gabelles, Traites, &c... une Chambre Souveraine du Clergé, une Juridiction Consulaire, une Université, deux Colleges de plein exercice, plusieurs de Boursiers, trois Académies, des Chaires de Mathématiques, de Physique Expérimentale, de Chimie, &c... *un Capitole*, un Archevêché, une Abbaye, deux Chapitres, plusieurs Communautés nombreuses de l'un & de l'autre sexe.

En supposant, ce qui est absurde, ou ce qui ne pourroit être que la peine d'une inconduite bien extraordinaire, en supposant que ces Cours de Justice ne fussent pas remplacées par quelques établis-

semens

ſemens propres à aſſurer à la Ville la même population & des reſſources égales à celles dont elle jouit ſous ce rapport, ne pourroit on pas compter en dédommagement les parties du nouveau département, Toulouſe compriſe, qui paſſoient à Auch, à Pau, à Montpellier & à Montauban, pour les Chambres des Comptes, Cours des Aides, Intendances, Bureaux des Finances, Etats de la Province, Commiſſion établie en 1737, Gouvernemens, &c. &c. &c....? De malheureux Cultivateurs ne viendront pas vraiſemblablement des frontieres du Dauphiné, du Lyonnois, du Forez, de l'Auvergne, du Limouſin, pour conſommer en frais de route ou porter à des Procureurs la valeur des lopins de terre ſur leſquels ils réclamoient quelque ſervitude; ils ne viendront pas acheter des Suppôts du Palais la honte que leur auroient imprimée certains Arrêts pour des rixes qui auroient dû être étouffées dans l'origine. Mais depuis la ſuperbe plaine où la Garonne reçoit les fécondes eaux du Tarn juſqu'à ces orgueilleuſes & riches montagnes qui, en nous offrant des communications avec l'Aragon & la Catalogne, attirent par leur ſalubrité les étrangers de tous les climats, & fixent par leurs reſſources les hommes induſtrieux qui les forcent à être même fertiles.... Depuis le ſuperbe baſſin où le génie de Riquet éleva les deux mers pour porter leurs richeſſes au centre des terres qui peuvent braver leurs fureurs, juſques au-delà de cet heureux

asile (1) qu'un Prélat célebre (2) a préparé pour nos enfans ; la nombreuse famille du Département n'aura plus à aller chercher hors de son sein ce qu'on lui vendoit si cherement & si désagréablement à des distances trop éloignées & trop variées. Et si vous savez, Toulousains, rendre le centre de cette famille agréable à tous les membres, que ne devez-vous pas vous promettre d'une communication qui, dans le principe sur-tout, devra être si soutenue ?

Quelle que soit cependant votre position à cet égard, quoi que vous deviez attendre de la nécessité de tant d'intéressés d'aboutir chez vous, gardez-vous de vous livrer à la désastreuse espérance de vous prévaloir de votre situation. Il n'est plus de de Bourg dans le Royaume qui ne connoisse ses vrais intérêts, & qui ne craignît de voir l'aristocratie des Villes succéder à celle des Cours & des Agens du pouvoir exécutif. Soyez, si vous le voulez, les aînés, mais apprenez que les cadets ne consentent plus à accorder d'autres droits d'aînesse que ceux de l'âge & de l'expérience, qui ne donneront plus aux hommes prudens d'autre domination que celles des prévenances, de l'honnêteté, de la persuasion & sur-tout de la justice. Si vous adoptiez d'autres moyens, vous nécessiteriez peut-être vos

---

(1) *Levignac*, Pensionnat de jeunes Demoiselles, bien plus utile que celui de Saint-Cyr.

(2) Le Cardinal de Loménie.

amis à vous dépouiller, à vous impoſer des lois dures. Et comment feriez-vous pour vous en affranchir ? Ne feriez-vous pas infailliblement écraſés par le nombre ? Les membres des différens Diſtricts euſſent-ils quelques petits intérêts à démêler, ſe réuniroient à coup ſûr contre vous, qui feriez leur ennemi commun. Occupez-vous donc ſérieuſement à leur procurer, toutes les fois qu'ils arriveront chez vous, ſureté, abondance, commodité, agrément, inſtruction.

Pour la ſureté, gardez vous de tenir encore à vos vieux préjugés, & ſur-tout de vous livrer à ces guerres d'opinion qui rendroient vos vues & votre patriotiſme ſi ſuſpects.

En aſſurant la tranquillité, en rétabliſſant la bonne intelligence parmi vous, les campagnes & les villes voiſines ne manqueront jamais d'y porter l'abondance. Environnez comme vous l'êtes d'un ſol auſſi fertile, auriez-vous à craindre des privations, ſi à tous les avantages que la nature vous a prodigués, vous ſavez réunir ceux d'une ſage prévoyance & d'une judicieuſe diſpenſation de vos reſſources. En s'épuiſant d'un côté, ces mêmes reſſources ſe multiplieront de l'autre, toutes les fois que l'inſtruction & le plaiſir appelleront en ſureté dans vos murs vos voiſins & les étrangers.

Mais ayez bien ſoin de vous défendre de ces prétentions injuſtes qui nous préſentent cet eſſaim de vos ridicules merveilleux, comme propres à tout,

comme ayant des droits à tous les honneurs & à toutes les places. Auſſi ſouvent que vous pourrez craindre que votre amour-propre vous égare, revenez à ce principe régénérateur, que les anciennes uſurpations, loin de donner des titres aux poſſeſſions futures, réclament en faveur de ceux qui, juſqu'à ce jour, n'ont pas partagé vos jouiſſances; & ſi l'intérêt ou même la volonté générale vous donne des Adminiſtrateurs hors de la Cité, loin de vous offenſer de ce qu'on aura trouvé des ſujets plus dignes, en vous félicitant de ſavoir que votre Patrie a plus de défenſeurs que vous ne lui en aviez ſuppoſé, réjouiſſez-vous d'acquérir d'une maniere auſſi avantageuſe de nouveaux Concitoyens, & ne perdez jamais de vue que votre Ville ne peut être riche & heureuſe, qu'autant que vous y fixerez le bonheur en en rendant le ſéjour agréable.

S'il étoit vrai, comme on le publie, que vous euſſiez parmi vous tant de perſonnes rouillées dans le vieux régime de la Jugerie, pourquoi leur feriez-vous l'outrage de les croire incapables de ſe conduire d'après de plus ſaines maximes? Soyez juſtes ſans prévention: ardens à faire le bien ſans prétention & ſans intrigue; approbateurs ſans baſſeſſe, improbateurs ſans aigreur, ſoyez, en un mot, bons Citoyens, & ne craignez pas que ceux qui auront à concourir avec vous à la régénération de l'Empire, vous refuſent rien de ce qui vous ſera légitimement dû. Soyez même perſuadez que vous les trouverez généreux, ſi vous leur donnez des

preuves de loyauté. Ne ſont-ils pas intéreſſés comme vous à trouver dans le centre commun de réunion tous les agrémens & tous les avantages que les grandes Villes procurent à des hommes civiliſés ? Indépendamment de leur intérêt, leur amour-propre doit vous répondre des efforts qu'ils feront eux-mêmes pour rendre votre Cité agréable. Pourriez-vous ſuppoſer des hommes qui ne prendroient pas quelque affection pour leur propre ouvrage ? Toulouſe déjà floriſſante, devenant le rendez-vous d'un département riche, & peuplé d'hommes ingénieux, gais & ſenſibles, ne doit-elle pas beaucoup ſe promettre d'une telle aſſociation ? Mieux vous vous concerterez pour y attirer des étrangers, plus vous donnerez de valeur aux terres & aux productions de tous les départemens, plus ſon commerce & ſon induſtrie acquerront d'activité.

Juſqu'à nos jours on avoit propoſé vainement les plus intéreſſantes entrepriſes ſur ce même ſol, dont la circonſcription actuelle paroît au premier aſpect aſſez biſarre à ceux qui ne ſavent pas ſaiſir les rapports de toutes les parties ; & la rivalité des pouvoirs, ainſi que des prétentions, les avoit toujours faites échouer. Les Intendans d'Auch ; de Montauban, de Perpignan, de Montpellier : les Adminiſtrations, les Ingénieurs Royaux, dans quelques parties Provinciaux, dans d'autres ſembloient n'avoir à ſe diſtinguer que par des contradictions & des caprices..... La communication des deux Mers, par exemple, n'étant pas encore bien commode

ni bien ſûre, de Toulouſe à l'embouchure du Tarn, avec quelle facilité ne pourriez-vous pas enrichir même vos voiſins d'un nouveau canal pour cette partie (1), ſans avoir à craindre les intrigues & les prétentions de ceux qui juſqu'à ce jour vous en ont privés.

Vous devez à l'ancien régime la néceſſité de vous fatiguer ſur les côteaux de l'Armagnac, & de prolonger votre route par Auch pour arriver à Bagneres de Bigorre, où vous pourrez vous rendre plus agréablement & plus commodément par Saint-Gaudens.

Vous lui deviez à peu-près par les mêmes motifs la privation de l'établiſſement des poſtes juſques à

(1) Quand il ſera temps d'établir que l'ancien régime étoit ruineux pour les Provinces, & que tout étoit ſacrifié aux ſpéculations qui mettoient toutes les richeſſes de l'Etat à la diſpoſition des Agens du pouvoir exécutif ou des intrigans de la Cour, on démontrera facilement que la faculté laiſſée aux Départemens de traiter leurs intérêts ſans ſe fatiguer, par les recours & les combinaiſons qui contrarioient de tant de manieres les meilleures vues des anciennes Adminiſtrations, eſt d'un prix ineſtimable; & que dans la ſituation dans laquelle nous allons bientôt nous trouver, la dépenſe du canal propoſé, fût-elle encore plus conſidérable, ſeroit bien au-deſſous des moyens du Département ſeul, indépendamment des ſecours qu'il devroit attendre, notamment des Départemens de la Gironde, du Lot & Garonne, de l'Aude & de l'Herault..... Rien ne ſera plus facile que d'ouvrir de nouveaux canaux de ſoulagemens pour les particuliers, & de richeſſe pour la Nation..... Heureux le Département qui pourra le premier y faire couler les eaux fécondes d'une auſſi précieuſe liberté!

Bagneres de Luchon, ou tout au moins jusqu'à Saint-Gaudens, & vous aurez la liberté de faire dans cette partie, comme dans toutes les autres, tout ce que l'intérêt public vous inspirera.

Il y a déjà long-temps qu'on nous avoit offert la perspective d'abréger la route de Paris à Madrid, & de transporter les Voyageurs, des sables dangereux & pénibles des Landes, sur les bords rians de la Garonne ; de vous donner avec l'Aragon des relations bien intéressantes pour les deux Peuples, *indépendamment des bénéfices de la multiplication des Passagers*, & vous pourrez-être dans cette partie bien moins contrariés que jamais.

Lorsqu'il s'agira des communications avec vos amis des départemens de l'Oriege & du Tarn, les mêmes moyens qui vous donneroient des facilités pour le nouveau canal, vous mettroient à portée de rendre de très-grands services à Saint-Sulpice de la Pointe, à Auterrive ou à Pinsagel.

La cause commune ne devant plus être traitée par des indifférens, ou souvent par des gens payés pour la trahir, osez tout espérer de votre patriotisme, & sur-tout de la bonne intelligence que vous êtes si intéressés à établir entre vous.

Quoique éloignés des mers, vous êtes peut-être dans la plus belle position de l'Empire. Il ne tient qu'à vous de substituer aux liens qui vous unissoient avec les pays voisins, des relations non moins avantageuses. Tout le Département y sera intéressé, sa Capitale en recueillera les premiers fruits, & l'en-

trepôt de la majeure partie ne pourra jamais lui échapper.

Si la conduite de ses habitans ne laisse à la législature actuelle, ni délit à réprimer, ni dangers à prévenir, comment pourroit-elle être oubliée lorsqu'on s'occupera de la Justice, de l'éducation, de l'enseignement, des Arts & des Sciences, du Commerce, de la discipline militaire, du culte dû à l'Etre Suprême, & de tant d'autres objets essentiels pour lesquels Toulouse peut offrir d'avance de si grandes ressources ? Comment les détracteurs de la nouvelle Constitution ont ils pu trouver des gens assez faciles pour leur faire craindre que les Législateurs qui rétablissent l'homme dans toute sa dignité, transformeront en déserts les plus belles parties des Départemens qui ont tant fixé leur attention ; qu'ils ensveliront sous des ruines le berceau des Sciences, des Arts & de la Poésie ?... Ce sera aux lumieres de la Philosophie que nous devrons la liberté dont tout nous invite à jouir ; & l'on voudroit nous faire entendre que ceux qui marchent aussi glorieusement à cette clarté frapperoient d'une injuste dégradation un des principaux foyers de ces mêmes lumieres ? Et nous aurions la foiblesse de céder à des terreurs aussi puériles ?

Si la piété de quelques ames foibles ou peu instruites les alarmoit au point de leur persuader que la destruction de quelques-uns des Temples du Dieu de paix, du Dieu des Armées, ne peut que préparer la destruction & successivement l'anéantissement

des

des dogmes & des principes qui fondent notre bonheur sur la terre & notre espérance dans les Cieux ; qu'une plus judicieuse dispensation des biens terrestres, loin de ramener les Ministres de la Religion à leur véritable institution, ne peut servir qu'à les dégrader & à leur faire perdre la confiance dont ils doivent jouir pour travailler avec fruit à la Vigne du Seigneur, ne suffiroit-il pas de leur dire, qu'en même-temps qu'elle indique une plus sage distribution des sanctuaires dans lesquels le vrai Dieu doit recevoir les hommages publics qui lui sont dus, l'Assemblée nationale, en livrant aux Départemens cette même distribution, nous laisse toute la liberté que nous pouvons désirer pour suivre les mouvemens de notre piété & de notre zele.

Le bâtard du dernier Régent, par exemple, ou le Cardinal son complaisant, regorgeant sur le Siege de Cambrai de ces Bénéfices désastreux qui réduisoient tant de dignes Curés à la portion congrue, ont-ils inspiré pour la religion le respect que lui ont assuré tant de vertueux Prélats de Provence, par exemple, qui ne jouissoient que de ce qu'on destine aux plus maltraités des futurs Evêques ?

Le plus grand nombre des Ministres vraiment utiles, *les Curés congruistes & les Vicaires*, auront plus de ressources ; ils seront plus rapprochés de leurs supérieurs ; ils ne seront plus avilis par la suffisance & l'orgueil des gros Bénéficiers, dont ils n'étoient que les Agens.... Et l'on voudroit nous persuader que ces Ministres seront moins respectés,

qu'ils inſpireront moins de confiance !... Ce reſpect, cette confiance leur ſeroient-ils dus de nos jours, parce que, de nos jours, ils étoient, comme tant d'autres, réduits à une ſorte d'eſclavage ! ..... Cette Religion qu'on outrage par de telles ſuppoſitions, nous enſeigne cependant l'égalité..... Les Rois de la terre ne ſont en Jeſus-Chriſt que les freres de leurs Sujets..... Comme eux, ils n'auront dans l'autre monde d'autre recommandation auprès du Très-Haut que celles de leurs vertus..... Et ce ſera lorſque dans la pratique nous nous rapprocherons le plus de ces ſaintes maximes, qu'on cherchera à perſuader que nous les méconnoiſſons ! ..... Loin de nous des ſuppoſitions auſſi abſurdes, des craintes auſſi ridicules.

Mais la majeſté du culte, ajoutent quelques Cenſeurs, ne pourra plus ſe ſoutenir, ſi l'on nous prive de ce qu'elle emprunte des Chapitres & des Corps Religieux..... Comme ſi elle ne pouvoit ſe ſoutenir ſans le ſecours des caricatures des Moines..... Comme s'il y avoit à craindre que les fidelles ne trouvaſſent pas dans leur piété des reſſources plus religieuſes que celles que la foibleſſe de nos peres a confiées aux Chanoines.

De nos jours, à Paris même, dans ce centre de corruption, que tant de mal intentionnés cherchent à rendre ſi odieux aux Provinces, lorſque celles-ci lui ſont ſi redevables ; lorſque cette Ville a tant à perdre dans les premiers inſtans de la révolution,

les Eglises de St. Sulpice, St. Roch, St. Eustache, laissent-elles rtegreter aux ames pieuses ce que les curieux vont chercher quelquefois à Notre-Dame? .... A Toulouse, les fidelles vraiment religieux quittent-ils la Dalbade pour aller aux rendez-vous du tour du chœur de St. Etienne & de St. Sernin? .... Et s'il falloit encore des spectacles en ce genre, les Pénitens n'en donneroient-ils pas plus que les Chapitres & les Moines, si l'Ordinaire leur en laissoit la liberté?

On nous prêche depuis si long-temps que tout a été perverti; que nous nous sommes beaucoup trop éloignés des maximes de notre sainte Religion..... On nous a toujours parlé avec une sainte emphase de la simplicité des premiers Chrétiens, de leur désintéressement, & aujourd'hui on voudroit nous persuader que cette même Religion ne pourra plus se soutenir sans ostentation & sans luxe..... N'est-ce donc pas celle que professoient nos Peres? ..... ou bien la révolution autoriseroit-elle les nouveaux Apôtres à proposer de nouveaux dogmes?

N'y a-t-il pas, nous dit-on encore, de l'injustice, de l'inhumanité, de l'impiété à forcer de saints personnages d'abandonner des asiles dans lesquels la vertu se mettoit humblement à l'abri des fréquens orages du siecle? N'y a-t-il pas de la barbarie de forcer les Moines à renoncer à leurs vœux, de les contraindre à prendre un nouveau régime, & de

priver les Chrétiens de trouver à l'avenir des reſſources auſſi édifiantes ?

Il eſt vrai que ſous un certain rapport, le contraſte de la pauvreté de quelques Mendians à côté des riches Bénéficiers pétris du même limon, pouvoit ſervir à faire connoître les abus des deux extrêmes. Mais maintenant que l'illuſion a diſparu, pourquoi différerions-nous encore de rapprocher ces extrêmes ? Les ames pieuſes qui pourroient être tentées à l'avenir de ſe livrer à la retraite, en perdant les facilités qu'on avoit ſi exceſſivement multipliées, gagneront par le nouveau régime un heureux retour ſur elles-mêmes.... Elles ſe perſuaderont que c'eſt tromper les vues de la Providence, que de ſe ſéqueſtrer, ſur la terre, de la ſociété pour laquelle nous ſommes nés ; que le chemin de la béatitude éternelle ne leur ſera pas moins ouvert à travers les épines du ſiecle, qu'au milieu des inutiles pavots de la ſolitude du Cloître, & qu'il n'y a que les combinaiſons de l'orgueil avec un ſordide intérêt, qui puiſſent décider des êtres penſans à préſenter la Religion en danger, parce que ſes Miniſtres *ne demandant à ſi hauts cris qu'un ſeul & même culte*, n'auront dans la ſuite qu'un ſeul & même régime.

Quant à l'inhumanité de forcer les Cloîtrés à rentrer dans le monde, *cette ſuppoſition* eſt trop facilement démentie, pour qu'on doive ſe donner la peine de la réfuter ; & l'Aſſemblée Nationale, en renvoyant aux Départemens le ſoin d'indiquer

les maisons religieuses qui doivent être conservées, a prouvé d'une maniere trop sensible la sagesse de son travail, pour qu'il soit permis de le justifier.

Ainsi les Départemens ayant la faculté de régler, suivant les convenances, tout ce qui aura quelque rapport avec les Moines & leurs maisons, *les établissemens vraiment utiles étant exceptés de la disposition générale des biens Ecclésiastiques*, quel motif raisonnable aurions-nous de nous plaindre des décrets, qui, examinés sans partialité, ne peuvent être censurés que par l'avidité, le désir de la domination ou le fanatisme ? L'Assemblée Nationale nous donne des bases sur lesquelles chaque Département doit asseoir le superbe édifice de la nouvelle Constitution. Les vues des sublimes Architectes de ce grand œuvre étant de placer avantageusement tous les citoyens, ce sera aux Départemens à exécuter, suivant les localités, & le plus exactement qu'il sera possible, des projets aussi sages.

Si la portion des avantages ne peut pas être la même pour chaque lieu, ne craignons pas dumoins que nos freres permettent que nous éprouvions des pertes sans dédommagement..... En supposant que les villes Episcopales du Département de la haute Garonne, même celles qui ont des Collégiales, eussent à se plaindre du nouveau régime, n'auront-elles pas leurs Représentans dans les Districts & dans le Département, & devons-nous

craindre que la famille concourant au partage, autorise quelque injustice envers quelqu'un de ses membres ?

Avec de tels garans & des perspectives aussi satisfaisantes, serions-nous tentés de regreter ce *Bureau de finances* & ce *Capitole*, où alloit s'engloutir la majeure partie des Citoyens recommandables, qui auparavant en activité, industrieux, pénibles, n'étoient pas tentés d'élever leurs enfans pour l'oisiveté & la morgue, que la Nation avoit à reprocher à tant de privilégiés ?.... J'aimerois autant que les ennnemis de la Constitution me proposassent de rouvrir quelque gouffre dans lequel, à l'exemple de nos premiers peres (1), un nouveau genre de superstition, nous fit précipiter en pure perte tout ce que nous aurions de plus précieux..... Les Citoyens appelés désormais aux fonctions publiques dans la maison commune, n'en sortiront plus avec les prétentions que quelques ridicules parvenus par ce canal, rendoient autrefois si révoltantes. Ils n'en sortiront plus qu'avec la considération, qui sera attachée aux actes de justice & de patriotisme. Citoyens plus heureux pour avoir été plus à portée de servir leur pays, ils ne seroient que plus mépriſés s'ils n'avoient pas rempli leur

(1) Tout le monde connoît le lac dans lequel les Tectosages précipitoient à Toulouse l'or, devenu dans la suite si fameux par les malheurs du Consul Cepion qui l'avoit enlevé.

tâche, plus déteſtés s'ils oſoient entreprendte d'abuſer de leur pouvoir, & le mépris ou la haine qu'ils auroient inſpirés, ſeroient pour eux d'autant plus dangereux, que n'ayant plus à ſe couvrir de l'orgueilleuſe égide de la Nobleſſe; deſcendus de leurs ſieges, ils n'auront plus de refuge que dans les vertus communes à la modeſte roture..... Les Citoyens auxquels la Nation confiera le dépôt de la Juſtice, n'auront plus ſans doute qu'à mériter cette honorable confiance par leurs lumieres & leur impartialité, & non à ſe livrer à ces calculs de vanité & d'intérêt, qui établiſſoient parmi les hommes tant de ridicules diſtinctions..... La grande famille de la ſociété ne verra plus s'échapper annuellement de ſon ſein tant de membres intéreſſans, qui, en cherchant à paſſer dans une autre claſſe, ſe trouvoient dès-lors frappés d'un genre de paralyſie politique. Elle aura au contraire la ſatisfaction d'y voir rentrer ceux que d'outrageantes dignités en tenoient éloignés, & que leurs qualités perſonnelles pourront y placer avec avantage. Elle verra les Montmorency, les Clermont-Tonnerre, les Larochefoucault, les Périgord, les Monteſquiou, les Montcalm, les Touloufe, les Levis ſur les mêmes ſieges, que les Thouret, les Barnave, les Chapelier, les Gouttes, les Camus, les Rabaud, les Viguier, les Rouſſillou; elle aura la faculté d'employer tant d'utiles ſujets, que les uſurpations de l'orgueil avoient relégués, & de rendre ſans corruption & ſans honte aux

Arts & à la Charrue les mêmes mains auxquelles elle aura confié les plus intéreſſantes adminiſtrations : & la Religion dégagée déſormais comme la Juſtice de tout ce qui pourroit déshonorer ſon culte, nous retracera d'une maniere plus ſenſible les principes deſquels les hommes n'auroient jamais dû s'écarter. .....

12 *Mai* 1790.